

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-quatrième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 20 – 24 avril 2009

Rapports régionaux

OCEANIE

1. Le présent document est soumis par le représentant de l'Océanie (M. Rod Hay, Nouvelle-Zélande).*

Informations générales

2. Membres du Comité pour les animaux: A la CoP14 (La Haye, 2007), la région a indiqué que M. Hay continuerait de représenter la région et que M. John Aruga (Papouasie-Nouvelle-Guinée) continuerait d'en être le représentant suppléant. Ces mandats sont maintenus jusqu'à la CoP15.
3. Nombre de Parties dans la région: Les huit Parties de la région sont les pays suivants: Australie, Fidji, Iles Salomon, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Vanuatu.
4. Les 10 pays suivants de l'Océanie ne sont pas Parties à la Convention: Etats fédérés de Micronésie, Iles Cook, Iles Marshall, Kiribati, Nauru, Nioué, Tokelau et Tuvalu. Les Iles Cook et la Nioué sont autonomes, en libre association avec la Nouvelle-Zélande, tandis que les Tokelau sont un territoire autonome dépendant de la Nouvelle-Zélande. La Nouvelle-Zélande assume pour ces pays certaines responsabilités au niveau des affaires étrangères mais la loi néo-zélandaise ne fait pas d'eux des Parties à la CITES. A l'inverse, les territoires français d'outremer de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna, et les territoires de l'Australie, des Etats-Unis et du Royaume-Uni dans la région sont couverts par la CITES du fait que ces pays en sont membres.

Communication avec les Parties de la région depuis la 23^e session du Comité (Genève, 2008)

5. Après la 23^e session, M. Hay a envoyé un projet de rapport de la session aux Parties de la région pour information, ainsi qu'un rapport axé sur les questions les plus pertinentes pour la région.
7. M. Hay a envoyé l'ordre du jour de la 24^e session à tous les organes de gestion et autorités scientifiques de la région et a reçu des commentaires de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sur certaines questions importantes, et des apports d'autres groupes et d'ONG intéressés.
8. En tant que représentant régional au Comité permanent, l'Australie a continué de communiquer au sujet de diverses questions intéressant le Comité pour les animaux. La communication active du représentant au Comité permanent a contribué à la représentation au Comité pour les animaux.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

9. Depuis la 23^e session, il y a également eu des contacts avec d'autres institutions et ONG et avec le représentant régional au Comité pour les plantes sur des questions d'intérêt commun.
10. Un atelier régional sur le renforcement des capacités est prévu du 22 au 27 mars 2009 à Brisbane. Il sera axé sur la lutte contre la fraude mais il sera aussi l'occasion d'échanger des informations sur des questions scientifiques. Une réunion CITES au niveau régional est prévue en conjonction avec l'atelier. Un résumé des résultats de ces réunions sera fourni au Comité.

Suites données aux questions inscrites à l'ordre du jour depuis la 23^e session du Comité pour les animaux

11. Le représentant régional a présidé le groupe de travail sur les requins établi à la 23^e session. Le travail accompli entre les sessions a été coordonné principalement par les Parties; les membres de ce groupe ont communiqué régulièrement.
12. Donnant suite au point de l'ordre du jour sur la sélection de la population de *Tursiops aduncus* des Iles Salomon pour inclusion dans l'étude du commerce important, le représentant régional a communiqué avec les personnes qui, à l'UICN, ont organisé l'atelier d'Apia sur l'évaluation des cétacés, et avec les représentants de l'organe de gestion des Iles Salomon; il a participé à l'atelier sur les avis de commerce non préjudiciable tenu au Mexique en novembre 2008, où la population des Iles Salomon de cette espèce a fait l'objet d'une étude de cas, et a préparé le document AC24 Doc. 7.6 sur ce sujet pour la présente session.
13. Le représentant régional a coprésidé le groupe de travail sur les oiseaux lors de l'atelier sur les avis de commerce non préjudiciable tenu au Mexique en novembre 2008.

Questions d'application de la CITES pertinentes pour la région

14. L'Océanie couvre une vaste région essentiellement tropicale dominée par le milieu marin. Les risques que courent la faune et la flore sauvages du fait du commerce doivent être vus dans le contexte habituel des menaces à l'environnement, notamment la perte d'habitats, les espèces envahissantes, la surexploitation au niveau national et le changement climatique global. Le blanchissement des coraux a eu des effets dramatiques sur les récifs dans certaines parties de la région (aux Fidji, par exemple). Les ressources marines forment un élément essentiel de l'économie locale. Les questions commerciales les concernant revêtent donc un intérêt vital et croissant pour les pays de la région. Il faut garder à l'esprit la relation entre le commerce et les autres pressions mais la CITES a un rôle potentiel important dans l'utilisation durable et la protection des espèces du milieu marin de la région.
15. Les capacités restent une question critique pour les Parties et les non-Parties. Il est évident qu'elle se pose, au vu de l'incapacité des Parties de fournir un feedback complet même sur des questions très importantes pour elles. Dans toutes les petites îles, la CITES n'est qu'une petite partie des nombreuses tâches relatives à l'environnement et à la conservation accomplies par un très petit nombre de fonctionnaires.
16. L'expertise scientifique est souvent difficile à obtenir lorsqu'on en a besoin, d'où l'intérêt de créer des réseaux régionaux de spécialistes pouvant remplir les obligations techniques découlant de la CITES, en particulier celles qui incombent aux autorités scientifiques.
17. De manière générale, la sensibilisation et les activités menées à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles progressent de manière significative dans la région, et de plus en plus d'activités sont financées par des fonds locaux et externes.

Activités conduites dans le cadre de la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP14)

18. Pas d'activités particulières depuis la 22^e session.

Renforcement des capacités

19. L'atelier sur le renforcement des capacités prévu à Brisbane en mars 2009 s'inscrit dans cette série de réunions présentant un grand intérêt.

20. Il reste du travail à faire dans la création d'un répertoire régional de spécialistes pour compléter celui déjà mis au point par le Comité pour les plantes.

Questions de l'ordre du jour particulièrement pertinentes pour la région

22. Les questions suivantes présentent un intérêt particulier pour les huit Parties de l'Océanie:

- a) L'examen du code de source R, en se référant plus particulièrement aux tridacnes géants (Tridacnidae).
- b) L'étude du commerce important
- c) Les dauphins des Iles Salomon
- d) La conservation et la gestion des requins
- e) La gestion et l'utilisation durable des pêcheries de concombres de mer.

Travail à faire avant la prochaine session du Comité pour les animaux

24. Préparer un répertoire de spécialistes comme celui du Comité pour les plantes.